

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce deuxième jour d'octobre 2025, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Claudie Levasseur.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

2025-10-103 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 et de la séance extraordinaire du 9 septembre 2025
7. Approbation des comptes / Septembre 2025
8. Correspondance
 Directrice générale
 Maire
9. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour les exercices financiers 2024-2025 au 30 septembre 2025
10. Acceptation de l'offre de service de l'entreprise Bouchard Service-conseil pour la réalisation des plans et devis de la patinoire municipale
11. Adoption des prévisions budgétaires 2026 de la RIDT
12. Cession à la RIDT de l'ensemble des contenants de récupération appartenant à la Municipalité
13. Rapport des élus
14. DIVERS
15. Deuxième période de questions
16. Clôture de la séance
17. Prochaine séance du conseil / **LUNDI 10 NOVEMBRE 2025**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2025-10-104 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 et celui de la séance extraordinaire du 9 septembre 2025 tels que rédigés, puisque conforme aux délibérations.

2025-10-105 APPROBATION DES COMPTES / SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de septembre 2025 depuis la dernière séance du conseil en date du 2 septembre 2025 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent trente-sept dollars et dix sous (582 337,10 \$), soit une somme de quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante-cinq dollars et soixante-et-cinq sous (85 745,65 \$) pour la Municipalité, et de quatre cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-onze dollars et quarante-cinq sous (496 591,45 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Clémence Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 2 septembre 2025 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 2 octobre 2025.

Clemence Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

**2025-10-106 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS
ET DÉPENSES POUR LES EXERCICES FINANCIERS
2024-2025 AU 30 SEPTEMBRE**

ATTENDU QUE deux états comparatifs ont été remis par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité aux membres du conseil;

ATTENDU QUE le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier pour l'année 2025 avec les revenus et dépenses de l'exercice financier pour l'année 2024 et ce, en date du 30 septembre pour les deux années;

ATTENDU QUE le deuxième état comparatif prévoit les revenus et les dépenses prévisibles pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre pour l'exercice financier 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de ces deux états comparatifs et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accueille réception de ces deux états comparatifs des revenus et dépenses pour les exercices financiers des années 2024 et 2025;

QUE ces derniers soient déposés aux archives de la municipalité.

**2025-10-107 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE
L'ENTREPRISE BOUCHARD SERVICE-CONSEIL
POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DE
LA PATINOIRE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE l'ancien centre des loisirs comprenait une patinoire;

ATTENDU QUE le nouveau centre communautaire contient une salle exclusivement pour ce sport;

ATTENDU QUE le projet du nouveau centre communautaire est sur le point de se terminer;

ATTENDU QUE le conseil a demandé à la direction générale de demander une offre de service à l'entreprise Bouchard Service – Conseil pour la confection des plans et devis qui seront utilisés pour les travaux concernant la patinoire;

ATTENDU QUE l'entreprise Bouchard Service - Conseil a soumis l'offre de service numéro 2025-162;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Athanase octroie le contrat aux termes mentionnés dans l'offre de service numéro 2025-162, à Bouchard Service - Conseil pour la confection de plans et devis pour les travaux de la patinoire municipale.

**2025-10-108 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026
DE LA RIDT**

ATTENDU QUE la RIDT doit présenter ses prévisions budgétaires pour l'année 2026 aux municipalités concernées pour approbation;

ATTENDU QUE le conseil de la RIDT a adopté un budget des revenus et dépenses 2026 sans répartition à la séance dudit conseil tenue en date du 24 septembre 2025;

ATTENDU QUE la répartition finale des quotes-parts est non disponible et en attente des richesses foncières uniformisées;

ATTENDU QUE les municipalités doivent approuver les prévisions budgétaires 2026 de la RIDT par voie de résolution;

ATTENDU l'étude du dossier faite par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Athanase approuve les prévisions budgétaires 2026 sans répartition de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT).

**2025-10-109 CESSION À LA RIDT DE L'ENSEMBLE DES
CONTENANTS DE RÉCUPÉRATION
APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la RIDT est responsable de la gestion de l'ensemble des matières résiduelles au Témiscouata, incluant le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'une nouvelle réglementation municipale est en vigueur et qu'elle prévoit notamment l'obligation d'avoir des contenants de collecte conformes;

ATTENDU QUE la RIDT prend maintenant en charge tous les coûts liés à la réparation, la fourniture et la livraison des contenants de récupération aux utilisateurs;

ATTENDU QUE depuis la mise en place de la collecte des matières recyclables, la Municipalité a distribué aux citoyens et entreprises des contenants de récupération qui sont encore utilisés actuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Athanase cède gratuitement à la RIDT l'ensemble des contenants, bacs roulants ou conteneurs à chargement avant de récupération, présents sur son territoire afin que celle-ci les prenne en charge selon la réglementation en vigueur.

RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur André St-Pierre, conseiller, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours des dernières semaines.

- Réunion de la Régie intermunicipale des déchets (RIDT) le 24 septembre 2025.

Les sujets suivants y ont notamment été discutés :

- La RIDT a adopté les prévisions budgétaires 2026 qui s'élèvent à 6 660 000 \$
- 66% du budget de la RIDT est utilisé uniquement pour la manipulation et le traitement des déchets.

DIVERS

Le Centre communautaire a reçu 6 000 \$ en commanditaire de :
Bégin & Bégin inc., Groupe NBG inc., Groupement forestier de Témiscouata inc.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen était présent dans l'assistance.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- La cessation des bacs de récupération à la RIDT aura quel impact sur le citoyen? Aucun impact, sauf qu'il faut prévoir un délai plus long avant que la réparation ou la livraison soit effectuée.
- Quels sont les prochains projets ? – La patinoire.
- Et pour la voirie ? – Le ponceau sur le chemin des Érables.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 20 heures 29 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....

M. Mario Patry, maire

.....

Mme. Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.